

<< Service Description

Cisco AppDynamics Rapid Start Plus Service >>

Description de service

Service Plus de démarrage rapide Cisco AppDynamics

La présente Description de service fait partie de l'Accord de services (tel que défini dans le [Guide des services](#)) et décrit les divers Services que Cisco vous fournit. Les termes commençant par une majuscule, sauf s'ils sont définis dans le présent document, ont la signification qui leur est donnée dans le Guide des services.

1. Résumé

Le Service Plus de démarrage rapide Cisco AppDynamics vous offre jusqu'à dix (10) jours de consultation auprès d'un conseiller Cisco AppDynamics (le « spécialiste Cisco AppDynamics ») et trois (3) jours auprès d'un chef de projet Cisco AppDynamics (le « chef de projet Cisco AppDynamics »), afin de vous aider dans le cadre de certaines activités de consultation convenues (« Activités de consultation »). Le Service Plus de démarrage rapide vous donne également droit à deux (2) abonnements pour les utilisateurs nommés au service Cisco U. Essentials (comme décrit dans les [Services de bibliothèque d'apprentissage de Cisco](#)).

2. Disponibilité

Les services Plus de démarrage rapide seront rendus à distance avec la possibilité de jusqu'à (2) déplacements sur place, le cas échéant, vers deux emplacements convenus d'un commun accord. Un jour est considéré comme utilisé lorsque le spécialiste Cisco AppDynamics ou le chef de projet Cisco AppDynamics effectue des activités de consultation ce jour-là. S'ils ne sont pas utilisés, tous les services Plus de démarrage rapide achetés expireront six (6) mois après la date d'achat. Cisco U. Essentials sera à votre disposition pour la période définie dans le Devis, jusqu'à douze (12) mois.

3. Activités de conseil

Vous et Cisco AppDynamics vous mettrez d'accord sur les activités de consultation offertes, qui peuvent comprendre les éléments suivants :

- Des plural de conception à distance pour passer en revue les sujets qui peuvent inclure ce qui suit :
 - Application à surveiller
 - Hôtes sur lesquels les agents de base de données seront installés
 - Exigences préalables à l'installation de l'agent
 - Exigences en matière de serveur cible, d'application et de base de données

- Modifications de la commande de démarrage de l'application
- Détails du redémarrage du serveur et de l'application
- Transactions commerciales clés
- Schéma de dénomination des applications, des niveaux et des nœuds
- Rôles fonctionnels de votre personnel requis pour la phase de livraison et de mise en œuvre
- Assistance dans vos tâches de livraison et de mise en œuvre, qui peuvent inclure ce qui suit :
 - Déploiement de :
 - agents de gestion de la performance des applications;
 - agents de visibilité du serveur (le cas échéant);
 - agent de visibilité de la base de données (le cas échéant).
 - Création de jusqu'à :
 - cinq (5) règles de détection des transactions;
 - deux (2) règles de détection d'arrière-plan;
 - trois (3) règles de détection des points d'extrémité de service;
 - deux (2) règles de détection d'erreurs;
 - deux (2) collecteurs de données;
 - trois (3) règles d'intégrité;
 - une (1) politique;
 - une (1) action;
 - un (1) collecteur de bases de données (le cas échéant);
 - un (1) tableau de bord, sélectionné parmi les modèles disponibles;
 - un (1) rôle, avec des autorisations personnalisées pour votre application;
 - Injection de l'agent JavaScript de surveillance des utilisateurs réels du navigateur dans l'application (le cas échéant);
 - utilisation de Cisco AppDynamics, dans le contexte de votre application configurée.

4. Activités non offertes

Les activités de conseil ne comprennent aucun des éléments suivants :

- Tout travail lié à la disponibilité élevée, à la reprise sur sinistre ou aux systèmes de basculement de quelque nature que ce soit.

- Déploiement des agents et configuration de l'automatisation du déploiement.
- Intégrations personnalisées dans d'autres applications.
- Scénarios avancés de Business IQ.
- Configuration/Développement d'extensions AppDynamics personnalisées.
- Réglage du rendement de la plateforme sur place et planification de la capacité.
- Correction des dossiers d'assistance.
- Dépannage de corrélation personnalisé.
- Travail en dehors des heures de travail normales dans la région concernée.
- Assistance ou maintenance pour le Logiciel Cisco AppDynamics ou les Services en nuage.
- Toute autre activité sur laquelle vous et Cisco AppDynamics ne vous êtes pas expressément entendus dans le cadre des activités de conseil.

5. Conditions générales

- Les activités de consultation sont uniquement offertes pour le Logiciel Cisco AppDynamics et les Services en nuage.
- Cisco AppDynamics se réserve le droit de remplacer le spécialiste Cisco AppDynamics ou le chef de projet Cisco AppDynamics au besoin. Toute période de transition pendant laquelle un spécialiste Cisco AppDynamics ou un chef de projet Cisco AppDynamics est remplacé demeure sans frais pour vous, et n'est pas considérée comme une activité de consultation.
- Lorsque des activités de consultation sont nécessaires, Cisco AppDynamics peut remplacer tout le temps prévu, ou une partie de ce temps, pour un spécialiste Cisco AppDynamics ou un chef de projet Cisco AppDynamics par celui d'un conseiller qui connaît bien un produit précis.
- Les activités de conseil ont lieu à des heures et à des dates convenues d'un commun accord.
- Le service de démarrage rapide donne droit à un service Plus de consultation selon lequel vous recevez des conseils et des directives pour être assisté dans vos activités uniquement. Sans s'y limiter, le chef de projet Cisco AppDynamics ne sera pas responsable de la gestion de projet des activités du Client ni d'autres activités.